

## Annexe : Lettre à destination des Communes genevoises

### Coordination genevoise Moratoire 5G

P.A. Quartiers Collaboratifs

Rue des Savoises 15

CH 1205 Genève

mail : [info@moratoire5g.ch](mailto:info@moratoire5g.ch)

<https://www.moratoire5g.ch/>

### A qui de droit

La nouvelle technologie 5G se met en place actuellement sans réel débat démocratique.

Sachant que le **principe de précaution est un principe constitutionnel** et que le déploiement de la 5G pourrait amener à une forte augmentation du nombre d'antennes sur le territoire communal, nous aimerions vous interpeler sur les questions suivantes.

#### Fibre optique :

- Quel est l'état actuel du réseau de fibre optique dans la commune ? Ce dernier lui permet-elle d'exiger la limitation du nombre des antennes à déployer sur le territoire communal ?
- Le Conseil municipal prévoit-il de privilégier la fibre optique ?

#### Antennes 5G :

- Le Conseil municipal a-t-il déjà anticipé l'augmentation probable à venir du nombre d'antennes dans la commune avec l'arrivée de la 5G ?
- Le Conseil municipal envisage-t-il d'analyser en détail les flux électromagnétiques sur le territoire communal et de définir des zones urbaines particulièrement sensibles tels que les environs des écoles, crèches et place de jeux ?
- Le cas échéant, la Commune est-elle prête à émettre des souhaits quant à l'emplacement des nouvelles antennes afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur installation près des lieux définis comme sensibles ?
- Qu'a prévu le Conseil Communal au cas où des problèmes de santé apparaîtraient au sein de la population, et du moment où ces derniers seraient en lien avec les antennes 5G (au vu de l'explosion des coûts de la santé)? Qui serait alors tenu pour responsable ?

#### Information :

- En terme d'information aux citoyennes et citoyens quant à l'installation de ces nouvelles antennes, en particulier vis-à-vis de celles et ceux qui sont intolérants aux rayonnements non ionisants (RNI), quels sont les moyens envisagés par la Commune ?

Pour vos dons et subventions : Compte BCGE Quartiers Collaboratifs

IBAN: CH47 0078 8000 0504 8197 9 – Mention: Moratoire 5G.

### Prévention :

- La Commune prévoit-elle de faire de la prévention active afin d'éviter une exposition excessive et prolongée aux RNI (utilisation appropriée d'outils connectés, mode avion durant la nuit, câblage des appareils chez soi,...) ?

### Mesures concrètes :

- Enfin, la Commune prévoit-elle des mesures, en particulier dans les zones considérées comme sensibles, pour vérifier le respect futur des limites d'émissions des rayonnements électromagnétiques tels que définies au niveau fédéral ?

Dans l'attente de vos réponses et au vu de la gravité de la situation, nous enjoignons le Conseil Municipal à décider d'un moratoire immédiat concernant la construction d'antennes 5G sur votre commune et d'interpeller les autorités cantonales et fédérales pour exiger qu'elles en fassent de même tant que les doutes ne seront pas levés sur les réels dangers que l'utilisation de cette nouvelle technologie fait peser sur la population

En vous remerciant par avance de la bienveillance que vous porterez à cette demande et en restant à votre disposition pour toutes questions y relatives, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de notre considération distinguée.

**Coordination genevoise Moratoire 5G**